

# ÉTATS FINANCIERS EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2012

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS</b> .....	<b>36</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS DES CAISSES DE RETRAITE :</b>	
Caisse de retraite pour les services publics .....	38
Caisse de retraite des enseignants .....	39
Caisse de retraite des juges .....	40
<b>ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ :</b>	
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick .....	65

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB » ou la « Société ») a été créée le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à savoir la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la loi sur la SGPNB) et a été nommée fiduciaire des actifs des caisses de retraite prévues par la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick*, la *Loi sur la pension de retraite des enseignants du Nouveau-Brunswick* et la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*. Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick est le promoteur et l'administrateur de ces trois régimes de retraite.

Les états financiers de la Caisse de retraite dans les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges (les « Caisses de retraite ») ainsi que ceux de la SGPNB ont été préparés par la direction de la Société et approuvés par le conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers des Caisses de retraite conformément au paragraphe 27(1) de la loi sur la SGPNB. Ces états financiers sont à vocation spéciale et présentent l'actif net détenu en fiducie ainsi que l'évolution de l'actif net détenu en fiducie conformément aux règles comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

La direction a préparé les états financiers de la Société conformément aux normes comptables du secteur public. Les états financiers de la SGPNB sont à vocation générale et comprennent un état de la situation financière, un état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé, un état de l'évolution de la dette nette et un état des flux de trésorerie.

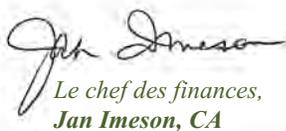
La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers, y compris des montants issus des meilleurs jugements et estimations. La SGPNB a des systèmes de contrôle interne et des procédures auxiliaires qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

La responsabilité ultime des états financiers incombe au conseil d'administration de la Société. Le conseil est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui se compose de sept membres du conseil pour la plupart indépendants de la SGPNB et du promoteur du régime. Le comité de vérification examine les états financiers et recommande au conseil d'administration de les approuver. Il examine également les questions relatives à la comptabilité, à l'audit, aux systèmes de contrôle interne, à la gestion des risques financiers ainsi qu'à l'ampleur, à la planification et aux résultats des audits effectués par les vérificateurs internes et externes.

Le cabinet KPMG, vérificateur externe des états financiers, rend compte directement au comité de vérification. Il a réalisé un examen indépendant des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, effectuant les tests et suivant les procédures qui lui semblaient nécessaires afin de pouvoir exprimer une opinion au conseil d'administration.



*Le président et chef de la direction,*  
**John A. Sinclair**



*Le chef des finances,*  
**Jan Imeson, CA**

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

## AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Caisse de retraite pour les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges, détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états de l'actif net détenu en fiducie au 31 mars 2012, les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, ce qui comprend la détermination que la base de la comptabilité est une base acceptable pour la préparation de ces états financiers dans les circonstances, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour la Caisse de retraite pour les services publics, la Caisse de retraite des enseignants et la Caisse de retraite des juges au 31 mars 2012 et de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice clos à cette date, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*.

### *Référentiel comptable et restrictions quant à l'utilisation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider les administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick et le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick à se conformer au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs et au ministre des Finances et ne devrait pas être utilisé par des personnes autres que les utilisateurs déterminés.

Comptables agréés

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Le 5 juin 2012

Fredericton, Canada

## CAISSE DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS

### État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

#### AU 31 MARS

	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 3)	5 215 946 \$	5 030 406 \$
Apports à recevoir	12 684	12 858
Autres montants à recevoir	—	135
	5 228 630	5 043 399
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 399	2 186
<b>ACTIF NET</b>	5 226 231 \$	5 041 213 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## CAISSE DE RETRAITE DANS LES SERVICES PUBLICS

### État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars canadiens)

#### EXERCICES CLOS LES 31 MARS

	2012	2011
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
Revenu net de placement (note 6)	239 179 \$	478 597 \$
Cotisations de retraite de la part de l'employé	71 463	71 235
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	89 385	84 272
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	64 931	63 223
	464 958	697 327
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Paievements versés au promoteur pour les prestations	269 772	247 367
Paievements versés au promoteur pour les charges	2 712	2 421
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	2 099	1 929
Honoraires versés à la SGPNB	4 911	4 562
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	446	763
	279 940	257 042
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE</b>	185 018	440 285
<b>ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	5 041 213	4 600 928
<b>ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	5 226 231 \$	5 041 213 \$

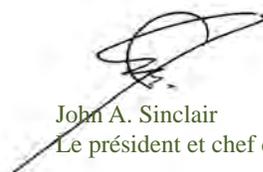
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Engagements (note 9)

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Gilles Lepage  
Le président du conseil



John A. Sinclair  
Le président et chef de la direction

**CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS****État de l'actif net détenu en fiducie***(en milliers de dollars canadiens)***AU 31 MARS**

	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 3)	4 154 531 \$	4 022 738 \$
Apports à recevoir	5 037	4 530
Autres montants à recevoir	—	109
	4 159 568	4 027 377
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 060	1 800
<b>ACTIF NET</b>	4 157 508 \$	4 025 577 \$

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.***CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS****État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie***(en milliers de dollars canadiens)***EXERCICES CLOS LES 31 MARS**

	2012	2011
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
Revenu net de placement (note 6)	206 093 \$	384 584 \$
Cotisations de retraite de la part de l'employé	47 847	47 302
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	46 367	45 105
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	94 380	91 898
	394 687	568 889
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Paievements versés au promoteur pour les prestations	255 075	248 678
Paievements versés au promoteur pour les charges	1 550	1 392
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	1 837	1 659
Honoraires versés à la SGPNB	3 929	3 576
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	365	620
	262 756	255 925
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE</b>	131 931	312 964
<b>ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	4 025 577	3 712 613
<b>ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	4 157 508 \$	4 025 577 \$

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.**Engagements (note 9)*

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Gilles Lepage  
Le président du conseil

John A. Sinclair  
Le président et chef de la direction

**CAISSE DE RETRAITE DES JUGES****État de l'actif net détenu en fiducie***(en milliers de dollars canadiens)***AU 31 MARS**

	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 3)	31 076 \$	29 479 \$
Apports à recevoir	36	—
Autres montants à recevoir	—	1
	31 112	29 480
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	12	37
<b>ACTIF NET</b>	31 100 \$	29 443 \$

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.***CAISSE DE RETRAITE DES JUGES****État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie***(en milliers de dollars canadiens)***EXERCICES CLOS LES 31 MARS**

	2012	2011
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET</b>		
Revenu net de placement (note 6)	1 427 \$	2 823 \$
Cotisations de retraite de la part de l'employé	471	433
Cotisations de retraite de la part de l'employeur	696	—
Cotisations spéciales de la part de l'employeur	305	—
	2 899	3 256
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Paievements versés au promoteur pour les prestations	1 167	986
Paievements versés au promoteur pour les charges	32	54
Honoraires versés à des fournisseurs tiers	12	12
Honoraires versés à la SGPNB	29	27
Taxe de vente harmonisée, après déduction des rabais	2	4
	1 242	1 083
<b>AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE</b>	1 657	2 173
<b>ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	29 443	27 270
<b>ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	31 100 \$	29 443 \$

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.**Engagements (note 9)*

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Gilles Lepage  
Le président du conseil

John A. Sinclair  
Le président et chef de la direction

## ACTIF NET DÉTENU EN FIDUCIE

### Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

## EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Les actifs de la Caisse de retraite dans les services publics (« CRSP »), de la Caisse de retraite des enseignants (« CRE ») et de la Caisse de retraite des juges (« CRJ ») (collectivement, les « Caisses ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à savoir la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick* (la « Loi sur la SGPNB »). La responsabilité de la gestion des actifs des Caisses incombe à la SGPNB depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996.

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, les actifs des Caisses ont été virés à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB. Cette structure de portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration des actifs. À la fin de l'exercice, il existait 22 fonds en fiducie à participation unitaire actifs, chacun ayant son propre objectif d'investissement. Chaque Caisse détient des parts de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à sa politique d'investissement.

### 1. Principales méthodes comptables

#### a) Entité comptable et règles de présentation

Les présents états financiers à vocation spéciale fournissent de l'information sur l'actif net des Caisses gérés par la SGPNB. Ils n'incluent pas les passifs au titre des régimes de retraite pour le régime de pension de retraite des services publics du Nouveau-Brunswick, le régime de pension de retraite des enseignants du Nouveau-Brunswick et le régime de pension de retraite des juges de la Cour provinciale (collectivement, les « régimes »). Par conséquent, les présents états financiers ne visent pas à montrer si les actifs des Caisses sont suffisants pour satisfaire aux obligations des régimes au titre des prestations constituées.

Les apports aux Caisses et les paiements à partir de ces derniers sont déterminés par le promoteur des régimes, soit le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci est responsable de l'administration des sommes perçues auprès des participants et des paiements qui leur sont faits. La SGPNB impute des honoraires à chacune des Caisses selon la méthode du recouvrement des coûts.

Les présents états financiers n'ont pas été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada puisqu'ils ne comprennent pas les passifs actuariels des régimes. Ils sont uniquement fournis à titre d'information et destinés aux administrateurs de la SGPNB et au ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, pour se conformer au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la SGPNB*.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude.

#### b) Évaluation des placements

Tous les placements des Caisses sont représentés par des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire et sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de leur comptabilisation initiale. La valeur de chaque placement dans les fonds en fiducie à participation unitaire correspond à la valeur liquidative calculée par part et multipliée par le nombre de parts détenues. Les placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur juste valeur à la date des états financiers. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé entre des parties compétentes agissant en toute liberté, dans des conditions de pleine concurrence.

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

La juste valeur est déterminée de la manière suivante :

- (i) Pour les titres à revenu fixe cotés en bourse, comme les obligations et les billets à taux variable, la juste valeur correspond au cours du marché le plus récent disponible auprès du service d'évaluation des obligations DEX.
- (ii) Pour les actions cotées en bourse, la juste valeur correspond au plus récent cours acheteur du marché pour les positions acheteur et au plus récent cours vendeur du marché pour les positions vendeur.
- (iii) Pour les placements dans des fonds sous gestion externe, la juste valeur est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires externes des fonds. Les gestionnaires externes utilisent les cours du marché pour calculer les valeurs liquidatives applicables.
- (iv) Pour les titres non cotés ou négociés hors cote, la juste valeur est établie selon les données du service de cotation d'un courtier reconnu. Les obligations résiduelles sont évaluées selon le cours du marché d'une obligation gouvernementale ayant une durée comparable et rajustées pour refléter les variations des écarts de risque de crédit en fonction de l'opinion du courtier.
- (v) Pour les placements dans des entités fermées, comme les fonds fermés ou communs non négociés, les participations dans des sociétés en commandite et les placements en actions ou obligations d'entités fermées, la juste valeur est déterminée selon un processus subjectif. Les gestionnaires externes des fonds fournissent initialement des évaluations des placements dans des entités fermées. La juste valeur des placements dans des entités fermées est estimée selon une ou plusieurs méthodes, notamment les flux de trésorerie actualisés, les multiples des bénéficiaires, les évaluations externes et les opérations comparables récentes. Un comité d'évaluation interne, composé du chef de la direction, chef des placements, du chef des finances et du vice-président des marchés privés de la SGPNB, examine trimestriellement les évaluations externes. Le comité d'évaluation se réunit aussi annuellement pour déterminer s'il est nécessaire de rajuster les estimations.
- (vi) Les placements dans des instruments du marché monétaire sont présentés au coût qui, avec les intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.
- (vii) Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées à l'état de l'évolution de l'actif net de l'exercice. Les swaps sur le rendement total d'actions sont évalués selon les taux des indices des marchés. Les contrats de change à terme sont évalués selon les taux de change des marchés. Les swaps d'intérêts et de devises sont évalués selon les données des marchés fournies par Bloomberg.

### c) Cotisations

Les cotisations du promoteur des régimes et des participants aux régimes sont constatées dans la période au cours de laquelle les retenues sur le salaire sont effectuées.

### d) Revenu net de placement

Les opérations de placement sont constatées par les fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacents à la date de l'opération. Le revenu net de placement comprend les gains et les pertes, réalisés et non réalisés, de valeur des parts détenues dans chacun des fonds en fiducie à participation unitaire. Les intérêts créditeurs sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

### e) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états de l'actif net détenu en fiducie. Le revenu de placement et les frais connexes sont convertis aux taux en vigueur à la date de chaque opération. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont pris en compte dans le revenu de placement.

### f) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux règles de présentation indiquées exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Des estimations et des jugements importants sont nécessaires pour déterminer la juste valeur estimative des placements dans des entités fermées puisque ce calcul peut inclure des estimations des flux de trésorerie futurs prévus, des taux de rendement et des conséquences d'événements futurs. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

### g) Impôts

Les Caisses sont des fiducies de pension agréées aux termes de la *Loi de l'impôt* sur le revenu et ne sont pas assujettis à l'impôt.

## 2. Normes comptables futures

### *Normes internationales d'information financière*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ont remplacé les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes. L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») termine actuellement un projet sur la consolidation, qui exemptera les entités répondant à la définition de « société de placement » de l'obligation de consolider toute participation donnant le contrôle dans d'autres entités. Ces entités ainsi contrôlées seraient comptabilisées à la juste valeur. Reconnaisant l'importance de ce changement pour les entités publiantes canadiennes, le Conseil des normes comptables du Canada a reporté la date de conversion aux IFRS des sociétés de placement aux exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, afin de permettre à l'IASB de finaliser cette exemption. Les Caisses répondent à la définition de société de placement et remplissent ainsi les conditions du report.

La SGPNB a établi un plan de conversion aux IFRS. Les principales différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et les IFRS consistent en informations financières additionnelles à fournir. Cependant, aucun impact financier sur l'actif net détenu en fiducie n'a été repéré à ce jour. La société continuera à suivre de près les développements et les changements aux IFRS qui pourraient avoir un impact sur la conversion prévue le 1<sup>er</sup> avril 2014.

## 3. Placements

Les placements des Caisses sont détenus sous forme de parts des fonds en fiducie à participation unitaire dont la SGPNB est la fiduciaire.

Le texte qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire qui existaient au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012 :

### *Fonds d'obligations nominales de la SGPNB*

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de cotation est d'au moins BBB) de pays du G-7 et de provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

### *Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB*

Ce fonds investit principalement dans des obligations de sociétés de bonne qualité (obligations dont la cote d'évaluation accordée par une importante agence de cotation est d'au moins BBB) assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice des obligations de sociétés DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

### *Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB*

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

### *Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB*

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins de un an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

### *Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB*

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. Sa base initiale était de 1 million de dollars et doit être investie selon les mêmes directives et politiques d'investissement générales que celles de la SGPNB. Pour ce fonds, l'indice de référence global se compose à 50 % de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, à 45 % de l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, à 4,65 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 0,35 % du taux sur les prêts à vue. Le personnel de la SGPNB surveille attentivement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

### 3. Placements (suite)

#### *Fonds de couverture de change de la SGPNB*

Chacune des Caisses a établi une fiducie de constituant distincte (une « fiducie de couverture »), ayant pour objet de faciliter les décisions en matière de politique de couverture de change. Les fiducies de couverture sont inactives actuellement.

#### *Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des titres de participation et des instruments dérivés pour avoir accès à divers secteurs de l'indice composé S&P/TSX. L'effet de levier est évité du fait que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB*

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés canadiennes cotées en bourse. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB*

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe et investit essentiellement dans les sociétés de l'indice complémentaire S&P/TSX. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son indice de référence, soit l'indice complémentaire S&P/TSX, de 150 points de base (après déduction des frais).

#### *Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB*

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en procédant à un choix prudent de titres et de répartitions sectorielles grâce à la surpondération ou à la sous-pondération des placements sélectionnés par rapport à l'indice. L'objectif de rendement est d'obtenir 150 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice composé de rendement global S&P/TSX.

#### *Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB*

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit dans des actions de sociétés cotées en bourse dans les marchés d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base (en dollars canadiens), selon une moyenne mobile de quatre ans, le rendement de l'indice de référence, qui est une pondération des indices du pays ou de la région applicable.

#### *Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des titres de l'indice MSCI EAEO (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement égal aux dividendes nets du MSCI EAEO (marchés développés).

#### *Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB*

Ce fonds investit activement dans des titres ou des produits dérivés de l'indice des dividendes nets MSCI EAEO (marchés développés) (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure.

#### *Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB*

Ce fonds investit, selon un style passif, dans des titres de participation et des instruments dérivés pour avoir accès à l'indice S&P 500. L'effet de levier est évité du fait que chaque instrument dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'objectif de rendement consiste à obtenir un rendement analogue à celui de l'indice de rendement global S&P 500 (en dollars canadiens).

#### *Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB*

Ce fonds investit activement dans des titres ou des produits dérivés de l'indice du rendement total S&P 500 (en dollars canadiens). L'objectif de ce fonds est d'atteindre un taux de rendement à long terme équivalent à cet indice avec une volatilité annuelle inférieure.

### 3. Placements (suite)

#### *Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB*

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son indice de référence, soit l'indice obligataire à rendement réel DEX, selon une moyenne mobile de quatre ans.

#### *Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des placements immobiliers canadiens des secteurs public et privé par l'intermédiaire de fiducies de placement immobilier (FPI), de société en commandite ou de véhicules de placement similaires. L'indice de référence est composé de l'indice plafonné de l'immobilier S&P/TSX et indexé sur l'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

#### *Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB*

Ce fonds est géré par un gestionnaire externe qui investit principalement dans les actions cotées en bourse de sociétés de placement immobilier (« SPI ») internationales. L'objectif de rendement est d'obtenir, à long terme, 150 points de base de plus qu'une combinaison des indices d'actions de SPI de différents pays (en dollars canadiens), déduction faite des frais.

#### *Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB*

Ce fonds a été créé en mars 2011 pour apporter davantage de diversification en matière de placement, et consiste à effectuer des investissements directs en infrastructures à travers des structures de co-investissements. L'indice de référence correspond au taux d'inflation, lequel est mesuré par le pourcentage de variation sur 12 mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (« IPC ») du Canada, majoré de 4 %.

#### *Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB*

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en choisissant des titres de sociétés figurant dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que certains titres de sociétés cotées en bourse aux États-Unis. Les titres privilégiés par ce fonds sont achetés et compensés par une position vendeur correspondante sur un autre titre provenant du même secteur. Le portefeuille est soutenu par une réserve de liquidités et son objectif de rendement est d'obtenir 500 points de bases par année, selon une moyenne mobile de quatre ans, de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

#### *Fonds à gestion quantitative de la SGPNB*

Ce fonds vise à créer de la valeur en investissant dans des positions acheteur ou vendeur lorsque des fusions ou des structures à deux catégories d'actions sont annoncées et présentent des occasions d'arbitrage. Les positions vendeur sont soutenues par une réserve de liquidités. L'objectif de rendement est d'obtenir 500 points de base de plus que son indice de référence. L'indice de référence correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

#### *Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB*

Ce fonds investit dans des actions de société ouvertes ou fermées ou dans des titres convertibles en actions d'entreprises du Nouveau-Brunswick ou du Canada atlantique. L'objectif de rendement est d'obtenir un taux de rendement réel de 4 % selon un horizon d'investissement à long terme.

#### *Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB*

Ce fonds est géré par des gestionnaires externes et investit principalement dans des actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de l'indice de référence, qui est un mélange des indices de rendement global des sociétés des pays respectifs (en dollars canadiens).

**3. Placements (suite)**

Les tableaux qui suivent présentent en détail les avoirs en parts de fiducie de chacune des Caisses :

<b>Services publics</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(arrondi en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2012</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2011</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	536 672	2 230 \$	1 196 711 \$	1 396 171 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	138 964	1 023	142 103	—
<b>Fonds de valeurs à revenu fixe du</b>				
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	4 608	2 630	12 124	12 059
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	51 390	1 518	78 014	95 153
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	485	2 629	1 276	1 294
			1 430 228	1 504 677
<b>Actions</b>				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	262 590	2 317	608 317	562 344
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	72 552	2 703	196 139	212 749
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	38 334	2 589	99 253	108 528
<b>Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à</b>				
long terme de la SGPNB	162 465	991	161 068	180 398
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	89 181	1 114	99 312	103 611
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	791 756	854	675 781	617 591
<b>Fonds d'actions internationales à faible volatilité</b>				
de la SGPNB	101 819	1 047	106 565	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	510 141	1 125	573 885	546 449
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	101 386	1 039	105 321	—
			2 625 641	2 331 670
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	137 719	3 316	456 735	462 121
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	62 416	2 841	177 299	57 141
<b>Fonds de valeurs immobilières internationales</b>				
de la SGPNB	46 699	3 548	165 689	158 764
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	24 834	1 133	28 144	45 361
			827 867	723 387
<b>Placements non traditionnels</b>				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	68 280	1 216	83 046	150 302
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	89 896	1 096	98 506	175 324
<b>Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions</b>				
du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	3 093	3 120	9 649	21 600
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	101 762	1 386	141 009	123 446
			332 210	470 672
			5 215 946 \$	5 030 406 \$

**3. Placement (suite)**

<b>Enseignants</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(arrondi en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2012</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2011</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	436 780	2 230 \$	973 963 \$	1 136 614 \$
Fond d'obligations de sociétés de la SGPNB	110 685	1 023	113 185	—
<b>Fonds de valeurs à revenu fixe du</b>				
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	3 670	2 630	9 656	9 643
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	40 686	1 518	61 765	75 718
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	528	2 629	1 389	1 409
			1 159 958	1 223 384
<b>Actions</b>				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	191 126	2 317	442 764	408 926
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	57 788	2 703	156 225	170 132
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	30 533	2 589	79 055	86 788
<b>Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à</b>				
long terme de la SGPNB	129 404	991	128 290	144 261
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	71 033	1 114	79 102	82 856
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	599 406	854	511 607	468 456
<b>Fonds d'actions internationales à faible volatilité</b>				
de la SGPNB	81 099	1 047	84 879	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	390 468	1 125	439 258	419 959
<b>Fonds d'actions américaines à faible volatilité</b>				
de la SGPNB	80 753	1 039	83 888	—
			2 005 068	1 781 378
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	115 960	3 316	384 574	389 671
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	49 714	2 841	141 219	41 645
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	48 644	3 548	172 590	170 933
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	20 599	1 133	23 344	36 577
			721 727	638 826
<b>Placements non traditionnels</b>				
<b>Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation</b>				
avec les marchés de la SGPNB	54 385	1 216	66 146	120 194
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	71 602	1 096	78 460	140 203
<b>Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions</b>				
du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	2 530	3 120	7 893	17 819
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	83 193	1 386	115 279	100 934
			267 778	379 150
			4 154 531 \$	4 022 738 \$

**3. Placements (suite)**

<b>Juges</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Nombre de parts</b> <i>(arrondi)</i>	<b>Valeur unitaire</b> <i>(arrondi en dollars)</i>	<b>Juste valeur 31 mars 2012</b>	<b>Juste valeur 31 mars 2011</b>
<b>Titres à revenu fixe</b>				
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	3 197	2 230 \$	7 129 \$	8 182 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	828	1 023	847	—
<b>Fonds de valeurs à revenu fixe du</b>				
Nouveau-Brunswick de la SGPNB	27	2 630	72	71
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	305	1 518	463	556
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	2 629	10	10
			8 521	8 819
<b>Actions</b>				
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	1 564	2 317	3 623	3 292
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	432	2 703	1 169	1 247
Fonds lié à l'indice complémentaire S&P/TSX de la SGPNB	228	2 589	591	636
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	968	991	960	1 057
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	531	1 114	592	607
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	4 685	854	3 999	3 602
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	607	1 047	635	—
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	3 022	1 125	3 400	3 190
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	604	1 039	627	—
			15 596	13 631
<b>Actifs indexés sur l'inflation</b>				
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	821	3 316	2 721	2 708
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	372	2 841	1 056	332
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	278	3 548	986	934
Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB	149	1 133	169	265
			4 932	4 239
<b>Placements non traditionnels</b>				
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	407	1 216	495	881
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	536	1 096	587	1 027
Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB	19	3 120	59	129
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	640	1 386	886	753
			2 027	2 790
			31 076 \$	29 479 \$

### 3. Placements (suite)

#### *Hierarchie de la juste valeur*

Les Caisses ont désigné tous leurs placements comme étant détenus à des fins de transaction. Ainsi, les placements sont mesurés à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le revenu de placement net.

L'établissement de la juste valeur dépend de l'utilisation de données comportant divers degrés de subjectivité. Il est possible de classer les degrés de subjectivité et ce classement renvoie à la hiérarchie de la juste valeur. Les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont :

Niveau 1 – Prix cotés sur un marché actif : désignent les données les plus fiables pour l'évaluation de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse ou lorsque ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Niveau 2 – Données (autres que les prix cotés visés au niveau 1) qui sont observables pour le placement, directement ou indirectement. Ces données incluent les prix cotés pour des placements similaires sur des marchés actifs, les prix cotés pour des placements identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, et les données autres que les prix cotés qui sont observables pour le placement. Il s'agit de données principalement dérivées des données de marché observables, ou qui sont confirmées par ces dernières, par corrélation ou d'autres moyens.

Niveau 3 – Données qui sont non observables utilisées pour évaluer la juste valeur lorsque des données observables ne sont pas disponibles. Les données non observables reflètent les hypothèses subjectives auxquelles les intervenants du marché peuvent recourir dans l'établissement du prix du placement.

Les placements qui sont classés au niveau 1 comprennent les placements de titres à revenu fixe cotés en bourse, les placements de titres de capitaux propres cotés en bourse, les fonds de placement immobilier (FPI) et les fonds dont les parts sont cotées en bourse ainsi que les contrats à terme standardisés. La trésorerie correspond à un placement de niveau 1.

Les placements qui sont classés au niveau 2 comprennent les placements de titres à court terme, les placements de titres à revenu fixe et les placements de titres de capitaux propres non cotés en bourse, ainsi que les placements de dérivés négociés sur le marché hors cote. Ces placements sont évalués selon une cotation donnée par un courtier reconnu, ou en appliquant un écart à un instrument assorti de modalités semblables.

Les placements qui sont classés au niveau 3 comprennent les placements en actions de sociétés fermées, les placements en biens immobiliers et les placements dans des infrastructures, ainsi que certains instruments à revenu fixe. Ces placements sont habituellement des placements sur les marchés privés et leur juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation. Les données importantes et les hypothèses retenues pour ces modèles d'évaluation ne sont pas observables et peuvent nécessiter une grande subjectivité.

Les Caisses de retraite détiennent normalement leurs placements indirectement au moyen de parts du fonds en fiducie à participation unitaire. Aux fins de l'établissement du classement des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, chaque placement sous-jacent des parts du fonds en fiducie à participation unitaire fait l'objet d'un classement.

Certains fonds en fiducie à participation unitaire détiennent des parts du Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB à titre de trésorerie. Les placements sous-jacents du Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB comprennent les placements qui ont été évalués au moyen des données du niveau 1 et du niveau 2. Par conséquent, le classement des parts du Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB a été établi selon les données du niveau le plus bas qui est significatif pour toute l'évaluation, soit le niveau 2.

**3. Placements (suite)**

Les niveaux de données pour l'évaluation des placements par catégories d'actifs des Caisses sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2012</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Services publics</b>				
Titres à revenu fixe	1 430 228 \$	1 180 886 \$	237 247 \$	12 095 \$
Actions	2 625 642	1 882 832	742 810	—
Actifs indexés sur l'inflation	827 866	269 260	457 529	101 077
Placements non traditionnels	332 210	23 832	157 720	150 658
<b>Enseignants</b>				
Titres à revenu fixe	1 159 959 \$	959 074 \$	191 251 \$	9 634 \$
Actions	2 005 068	1 450 209	554 859	—
Actifs indexés sur l'inflation	721 726	254 861	385 425	81 440
Placements non traditionnels	267 778	18 982	125 624	123 172
<b>Juges</b>				
Titres à revenu fixe	8 521 \$	7 037 \$	1 412 \$	72 \$
Actions	15 596	11 172	4 424	—
Actifs indexés sur l'inflation	4 932	1 603	2 726	603
Placements non traditionnels	2 027	142	940	945

<i>(en milliers de dollars)</i>	<b>31 mars 2011</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Services publics</b>				
Titres à revenu fixe	1 504 677 \$	922 636 \$	569 982 \$	12 059 \$
Actions	2 331 670	1 542 233	789 437	—
Actifs indexés sur l'inflation	723 387	180 702	440 307	102 378
Placements non traditionnels	470 672	323 835	2 517	144 320
<b>Enseignants</b>				
Titres à revenu fixe	1 223 384 \$	758 059 \$	455 682 \$	9 643 \$
Actions	1 781 378	1 191 890	589 488	—
Actifs indexés sur l'inflation	638 826	189 432	371 272	78 122
Placements non traditionnels	379 150	258 978	2 013	118 159
<b>Juges</b>				
Titres à revenu fixe	8 819 \$	5 417 \$	3 331 \$	71 \$
Actions	13 631	9 008	4 623	—
Actifs indexés sur l'inflation	4 239	1 063	2 580	596
Placements non traditionnels	2 790	1 897	15	878

### 3. Placements (suite)

Le tableau qui suit présente un rapprochement pour les placements au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour les exercices clos le 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 <sup>er</sup> avril 2011	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2012
<b>Services publics</b>						
Titres à revenu fixe	12 059 \$	405 \$	— \$	369 \$	— \$	12 095 \$
Actifs indexés sur l'inflation	102 378	7 763	14 494	23 558	—	101 077
Placements non traditionnels	144 320	28 751	26 209	48 622	—	150 658
<b>Enseignants</b>						
Titres à revenu fixe	9 643 \$	285	— \$	294 \$	— \$	9 634 \$
Actifs indexés sur l'inflation	78 122	11 154	11 551	19 387	—	81 440
Placements non traditionnels	118 159	23 347	21 427	39 761	—	123 172
<b>Juges</b>						
Titres à revenu fixe	71 \$	3 \$	— \$	2 \$	— \$	72 \$
Actifs indexés sur l'inflation	596	62	86	141	—	603
Placements non traditionnels	878	204	165	302	—	945

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur 1 <sup>er</sup> avril 2010	Gains (pertes) dans le revenu de placement net	Achats	Règlements	Transferts depuis le niveau 3	Juste valeur 31 mars 2011
<b>Services publics</b>						
Titres à revenu fixe	12 299 \$	88 \$	— \$	328 \$	— \$	12 059 \$
Actifs indexés sur l'inflation	55 482	11 099	79 407	43 610	—	102 378
Placements non traditionnels	106 979	20 605	32 152	15 416	—	144 320
<b>Enseignants</b>						
Titres à revenu fixe	9 948 \$	(40)	— \$	265 \$	— \$	9 643 \$
Actifs indexés sur l'inflation	43 690	8 002	62 774	36 344	—	78 122
Placements non traditionnels	88 658	15 810	26 296	12 605	—	118 159
<b>Juges</b>						
Titres à revenu fixe	72 \$	— \$	— \$	1 \$	— \$	71 \$
Actifs indexés sur l'inflation	332	56	464	256	—	596
Placements non traditionnels	655	120	196	93	—	878

### 3. Placements (suite)

#### *Biens offerts en garantie*

La SGPNB mène certaines activités d'investissement pour le compte des Caisses en effectuant des opérations avec des courtiers sur des marchés boursiers reconnus et sur les marchés hors cote.

En général, les courtiers exigent que des biens soient donnés en garantie des fluctuations éventuelles du marché lorsqu'ils effectuent des opérations sur des instruments financiers dérivés ou lorsqu'ils adoptent des positions vendeur en ce qui a trait à des titres. Au 31 mars 2012, la juste valeur des titres qui avaient été déposés en garantie auprès de diverses institutions financières s'établissait comme suit :

	2012	2011
Services publics	152 038 \$	219 353 \$
Enseignants	120 873 \$	175 155 \$
Juges	906 \$	1 285 \$

### 4. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les instruments financiers sont exposés à des risques, notamment aux risques de marché, de taux d'intérêt, de crédit et d'illiquidité. Aux termes de son mandat, le conseil d'administration assume la responsabilité générale de comprendre les principaux risques que courent les Caisses ainsi que de connaître les systèmes mis en place par la direction pour gérer et atténuer ces risques. Par conséquent, il incombe au conseil d'administration d'établir l'énoncé de la politique d'investissement de chacune des Caisses. La direction, qui est chargée de la gestion quotidienne des placements et de la surveillance du contrôle des risques, agit conformément aux énoncés des politiques d'investissement. Elle prépare des rapports trimestriels à l'intention du conseil d'administration sur le rendement des placements, sur la conformité aux politiques ainsi que sur les tendances et les variations des risques d'investissement.

À partir de l'information tirée des évaluations actuarielles indépendantes, du taux d'intérêt et des attentes concernant les marchés financiers, la direction assume la responsabilité de déterminer la répartition des placements recommandée pour générer les rendements à long terme requis selon l'évaluation actuarielle de chaque régime de retraite. Ce processus vise à créer le portefeuille de placements le plus efficace en vue de respecter les exigences actuarielles, tout en contrôlant les risques. Cette répartition stratégique des placements recommandée est revue au moins tous les trois ans et présentée au conseil d'administration. Une fois que la répartition des placements a été approuvée, la direction est chargée de l'appliquer.

Un comité de gestion des risques d'investissement, composé d'une équipe interfonctionnelle d'employés des services de l'investissement, des finances et de l'administration, examine toutes les stratégies d'investissement proposées ou modifiées avant leur mise en œuvre, pour s'assurer que des procédés sont en place pour mesurer et surveiller les risques prévus. Après leur mise en œuvre, le service de l'évaluation de la conformité, des risques et des rendements fait un suivi périodique et indépendant de toutes les pratiques de négociation des placements par rapport aux procédés d'investissement approuvés par la direction.

Dans le cadre des activités de gestion des risques, en plus des énoncés des politiques d'investissement, la SGPNB utilise aussi une technique de modélisation statistique, soit la valeur à risque (« VAR »), pour estimer la probabilité de perte des portefeuilles de placements. À partir de données sur le rendement, la volatilité et la corrélation, des modèles axés sur la VAR sont appliqués pour essayer d'agrèger les risques découlant de placements distincts afin d'obtenir une seule mesure cohésive. Cette agrégation nécessite la formulation de certaines hypothèses simplificatrices, notamment à l'égard de la forme de la courbe de rendement des actifs modélisés, ce qui peut limiter la capacité d'un modèle axé sur la VAR à prévoir le risque sur tous les marchés. Malgré ces limites de la modélisation, des modèles axés sur la VAR bien construits constituent une méthode valable pour agrèger des risques d'investissement distincts en une seule mesure cohésive et donc pour surveiller et analyser ces risques au fil du temps.

**4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

## a) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. En plus du risque de change, du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de prix, expliqués plus loin, les Caisses sont exposés à d'autres risques liés au marché. Les stratégies d'investissement peuvent comprendre le recours à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou des swaps sur le rendement total. Les stratégies d'investissement comportent également des stratégies dites « à faible corrélation avec les marchés », au moyen desquelles un placement qui se trouve dans une position acheteur sur un titre est jumelé à une position vendeur sur un autre titre, ces titres provenant généralement du même secteur. L'énoncé des politiques d'investissement de chaque Caisse interdit le recours à l'effet de levier dans le portefeuille de placements. Par conséquent, dans la mesure où il existe un risque lié au marché découlant des instruments dérivés, les Caisses continueront à conserver une réserve de liquidités égale au montant du risque lié au marché. Les stratégies à faible corrélation avec les marchés réduisent le risque de marché du fait qu'elles respectent des limites maximales en matière d'investissement de même que des contraintes en matière de déclenchement des ordres boursiers, et ces stratégies sont aussi soutenues par des réserves de liquidités.

## b) Risque de change :

Le risque de change découle de la détention par le fonds en fiducie à participation unitaire de placements en monnaies autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères peuvent entraîner un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements. La direction considère que l'exposition au risque de change contribue à la diversification. Selon l'énoncé des politiques d'investissement de chaque Caisse, l'exposition au risque de change n'est pas couverte.

La couverture du risque de change demeure permise dans les politiques de placements des fonds en fiducie à participation unitaire sous-jacents. La SGPNB peut atténuer ce risque au moyen de contrats de change à terme (*il y a lieu de se reporter à la note 5*).

Les tableaux qui suivent présentent le montant net du risque de change non couvert sous-jacent, selon l'équivalent en dollars canadiens, au 31 mars 2012 :

Services publics (en milliers de dollars)	Juste valeur en 2012 selon la devise			
	Exposition au risque totale	Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	3 335 020 \$	11 409 \$	3 346 429 \$	64,16 %
Dollar américain	1 016 973	(4 151)	1 012 822	19,42
Euro	277 140	74	277 214	5,31
Yen japonais	169 339	—	169 339	3,25
Livre sterling	194 282	(7 332)	186 950	3,58
Franc suisse	66 128	—	66 128	1,27
Couronne danoise	8 931	—	8 931	0,17
Couronne norvégienne	7 564	—	7 564	0,15
Couronne suédoise	24 521	—	24 521	0,47
Autres	116 047	—	116 047	2,22
Placements	5 215 945 \$	— \$	5 215 945 \$	100,00 %

**4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

Enseignants (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2012 selon la devise		Total
		Couverture	Risque net	
Dollar canadien	2 657 067 \$	9 451 \$	2 666 518 \$	64,18 %
Dollar américain	834 081	(3 430)	830 651	20,00
Euro	214 566	60	214 626	5,17
Yen japonais	129 098	—	129 098	3,11
Livre sterling	149 141	(6 081)	143 060	3,44
Franc suisse	50 397	—	50 397	1,21
Couronne danoise	6 815	—	6 815	0,16
Couronne norvégienne	5 769	—	5 769	0,14
Couronne suédoise	18 680	—	18 680	0,45
Autres	88 917	—	88 917	2,14
Placements	4 154 531 \$	— \$	4 154 531 \$	100,00 %

Juges (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2012 selon la devise		Total
		Couverture	Risque net	
Dollar canadien	19 872 \$	68 \$	19 940 \$	64,16 %
Dollar américain	6 061	(24)	6 037	19,43
Euro	1 663	—	1 663	5,35
Yen japonais	1 003	—	1 003	3,23
Livre sterling	1 154	(44)	1 110	3,57
Franc suisse	392	—	392	1,26
Couronne danoise	53	—	53	0,17
Couronne norvégienne	45	—	45	0,14
Couronne suédoise	145	—	145	0,47
Autres	688	—	688	2,22
Placements	31 076 \$	— \$	31 076 \$	100,00 %

Les tableaux qui suivent présentent le montant net du risque de change non couvert sous-jacent, selon l'équivalent en dollars canadiens, au 31 mars 2011 :

Services publics (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2011 selon la devise		Total
		Couverture	Risque net	
Dollar canadien	3 441 649 \$	47 370 \$	3 489 019 \$	69,35 %
Dollar américain	899 889	(40 385)	859 504	17,08
Euro	245 606	(343)	245 263	4,88
Yen japonais	126 800	—	126 800	2,52
Livre sterling	143 408	(6 642)	136 766	2,72
Franc suisse	48 114	—	48 114	0,96
Couronne danoise	6 831	—	6 831	0,14
Couronne norvégienne	5 754	—	5 754	0,11
Couronne suédoise	19 886	—	19 886	0,40
Autres	92 469	—	92 469	1,84
Placements	5 030 406 \$	— \$	5 030 406 \$	100,00 %

**4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

Enseignants (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2011 selon la devise		
		Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	2 748 379 \$	38 168 \$	2 786 547 \$	69,27 %
Dollar américain	747 731	(32 525)	715 206	17,78
Euro	189 503	(287)	189 216	4,70
Yen japonais	96 180	—	96 180	2,39
Livre sterling	109 449	(5 356)	104 093	2,59
Franc suisse	36 495	—	36 495	0,91
Couronne danoise	5 181	—	5 181	0,13
Couronne norvégienne	4 365	—	4 365	0,11
Couronne suédoise	15 084	—	15 084	0,37
Autres	70 371	—	70 371	1,75
Placements	4 022 738 \$	— \$	4 022 738 \$	100,00 %

Juges (en milliers de dollars)	Exposition au risque totale	Juste valeur en 2011 selon la devise		
		Couverture	Risque net	Total
Dollar canadien	20 164 \$	278 \$	20 442 \$	69,34 %
Dollar américain	5 281	(237)	5 044	17,11
Euro	1 447	(2)	1 445	4,90
Yen japonais	739	—	739	2,51
Livre sterling	838	(39)	799	2,71
Franc suisse	281	—	281	0,95
Couronne danoise	40	—	40	0,14
Couronne norvégienne	34	—	34	0,12
Couronne suédoise	116	—	116	0,39
Autres	539	—	539	1,83
Placements	29 479 \$	— \$	29 479 \$	100,00 %

Une augmentation ou une diminution de 1 % de la valeur du dollar canadien par rapport à celle de toutes les autres devises entraînerait une augmentation ou une diminution approximative de la valeur nette des placements de l'ordre de 18 695 \$ pour la Caisse de retraite dans les services publics (15 413 \$ en 2011), de 14 880 \$ pour la Caisse de retraite des enseignants (12 362 \$ en 2011) et de 111 \$ pour la Caisse de retraite des juges (90 \$ en 2011).

## c) Risque de taux d'intérêt :

Ce risque correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements. La direction s'appuie sur des données relatives à la durée et à la courbe des taux qui sont établies aux fins d'atténuation des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. La durée correspond à la valeur actualisée, exprimée en années, du rendement, du coupon, de l'échéance finale et des options de remboursement anticipé des instruments financiers portant intérêt.

**4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

Au 31 mars, la duration pour les titres portant intérêt, des fonds en fiducie à participation unitaire, et la sensibilité à une augmentation ou à une diminution de 0,25 % des taux d'intérêt, se présentent comme suit :

Services publics (en milliers de dollars)	2012			2011		
	Juste valeur des titres à revenu fixe	Duration (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux	Juste valeur des titres à revenu fixe	Duration (années)	Sensibilité des taux à une variation de 0,25 %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	1 172 601 \$	7,2	20 439 \$	1 372 062 \$	6,6	21 960 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	130 744	6,4	2 032	—	—	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	12 095	5,2	136	12 059	5,5	143
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	—	—	—	11 458	0,5	13
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	532	6,9	9	557	6,3	9
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	451 308	16,8	18 369	455 610	16,4	18 083
	1 767 280 \$			1 851 746 \$		

Enseignants (en milliers de dollars)	2012			2011		
	Juste valeur des titres à revenu fixe	Duration (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux	Juste valeur des titres à revenu fixe	Duration (années)	Sensibilité des taux à une variation de 0,25 %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	954 341 \$	7,2	16 634 \$	1 116 989 \$	6,6	17 878 \$
Fond d'obligations de sociétés de la SGPNB	104 138	6,4	1 618	—	—	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	9 634	5,2	109	9 643	5,5	114
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	—	—	—	9 118	0,5	11
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	579	6,9	10	607	6,3	9
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	380 004	16,8	15 467	384 182	16,4	15 248
	1 448 696 \$			1 520 539 \$		

Juges (en milliers de dollars)	2012			2011		
	Juste valeur des titres à revenu fixe	Duration (années)	Sensibilité à une variation de 0,25 % des taux	Juste valeur des titres à revenu fixe	Duration (années)	Sensibilité des taux à une variation de 0,25 %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	6 986 \$	7,2	122 \$	8 040 \$	6,6	129 \$
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	779	6,4	12	—	—	—
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	72	5,2	1	71	5,5	1
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	—	—	—	67	0,5	—
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	4	6,9	—	5	6,3	—
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	2 689	16,8	109	2 670	16,4	106
	10 530 \$			10 853 \$		

#### 4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La durée à courir jusqu'à l'échéance et le rendement effectif moyen des instruments financiers portant intérêt au 31 mars se présentent comme suit :

Services publics (en milliers de dollars)	2012 Durée à courir jusqu'à l'échéance					Rendement effectif moyen	2011	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen
<b>Canada</b>								
Obligations du gouvernement du Canada	28 914 \$	289 514\$	184 738\$	349 430\$	852 596\$	2,5 %	1 072 327 \$	3,0 %
Obligations provinciales	8 820	87 180	104 817	363 041	563 858	4,1 %	572 530	4,5 %
Obligations municipales	5 721	35 921	71 712	8 537	121 891	4,4 %	95 184	4,9 %
Obligations de sociétés	194 801	—	—	24 510	219 311	1,6 %	96 842	4,1 %
Autres	—	—	—	9 625	9 625	5,6 %	9 330	5,9 %
<b>Titres étrangers</b>								
Obligations du Trésor	—	—	—	—	—	— %	5 533	2,0 %
	238 256 \$	412 615\$	361 267\$	755 143\$	1 767 281 \$		1 851 746 \$	

Enseignants (en milliers de dollars)	2012 Durée à courir jusqu'à l'échéance					Rendement effectif moyen	2011	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen
<b>Canada</b>								
Obligations du gouvernement du Canada	23 540 \$	235 658\$	152 915\$	291 671\$	703 784\$	2,5 %	883 427 \$	3,0 %
Obligations provinciales	7 179	70 978	85 321	297 693	461 171	4,1 %	468 041	4,5 %
Obligations municipales	4 656	29 235	58 371	6 947	99 209	4,4 %	77 496	4,9 %
Obligations de sociétés	156 228	—	—	20 638	176 866	1,6 %	79 448	4,1 %
Autres	—	—	—	7 667	7 667	5,6 %	7 461	5,9 %
<b>Titres étrangers</b>								
Obligations du Trésor	—	—	—	—	—	— %	4 666	2,0 %
	191 603 \$	335 871\$	296 607\$	624 616\$	1 448 697 \$		1 520 539 \$	

Juges (en milliers de dollars)	2012 Durée à courir jusqu'à l'échéance					Rendement effectif moyen	2011	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total		Total	Rendement effectif moyen
<b>Canada</b>								
Obligations du gouvernement du Canada	172 \$	1 725\$	1 101\$	2 082\$	5 080\$	2,5 %	6 287 \$	3,0 %
Obligations provinciales	53	520	625	2 163	3 361	4,1 %	3 355	4,5 %
Obligations municipales	34	214	427	51	726	4,4 %	557	4,9 %
Obligations de sociétés	1 161	—	—	146	1 307	1,6 %	568	4,1 %
Autres	—	—	—	57	57	5,6 %	54	5,9 %
<b>Titres étrangers</b>								
Obligations du Trésor	—	—	—	—	—	— %	32	2,0 %
	1 420 \$	2 459\$	2 153\$	4 499\$	10 531 \$		10 853 \$	

#### 4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

##### d) Risque de crédit :

Les Caisses sont exposés au risque de crédit dans l'éventualité où une contrepartie à un instrument dérivé ou à un titre de créance serait en situation de défaut ou deviendrait insolvable. La SGPNB a établi des critères d'investissement qui ont été conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites par type d'émetteur et par cote de solvabilité pour le risque de crédit découlant des titres à revenu fixe et des instruments dérivés. La direction assure un suivi mensuel de ce risque. Les instruments dérivés et les titres de créance à court et long terme se limitent à ceux auxquels une agence de cotation externe a attribué des cotes élevées de solvabilité. De plus, l'exposition à chaque contrepartie est limitée à 5 % du total des actifs. Ces cotes sont de BBB et plus pour les titres de créance à long terme et de R-1 pour les titres de créance à court terme. Toute révision à la baisse d'une cote de solvabilité en deçà d'une cote de qualité supérieure est examinée par le conseil d'administration de la SGPNB.

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal pour chacune des Caisses au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Placements						
Titres à revenu fixe	1 360 780 \$	1 409 877 \$	1 102 604 \$	1 145 785 \$	8 102 \$	8 258 \$
Actions	573 534	581 870	417 980	423 492	3 416	3 405
Actifs indexés sur l'inflation	468 718	472 433	394 616	397 832	2 793	2 769
Placements non traditionnels	192 876	249 455	153 626	199 572	1 149	1 463
Apports à recevoir	12 684	12 858	5 037	4 530	36	—
Autres montants à recevoir	—	135	—	109	—	1
	2 608 592 \$	2 726 628 \$	2 073 863 \$	2 171 320 \$	15 496 \$	15 896 \$

Le tableau qui suit présente le risque de crédit maximal selon la solvabilité au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
AAA	998 025 \$	1 196 854 \$	822 079 \$	984 805 \$	5 947 \$	7 014 \$
AA	899 768	784 257	689 846	602 106	5 317	4 517
A	459 900	467 619	367 603	370 820	2 740	2 739
BBB	28 804	6 162	23 056	5 116	172	36
R-1	209 857	251 101	161 358	191 950	1 247	1 469
Autres	12 238	20 635	9 921	16 523	73	121
	2 608 592 \$	2 726 628 \$	2 073 863 \$	2 171 320 \$	15 496 \$	15 896 \$

Au 31 mars 2012, la plus forte concentration du risque de crédit se rapportait aux obligations du gouvernement du Canada.

##### e) Autre risque de prix :

Ce risque découle de la possibilité que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison des variations des prix du marché (pour les variations autres que celles découlant des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit). L'autre risque de prix peut influencer sur des placements en particulier ou des indices de marché.

Une tranche des actifs de chacune des Caisses est investie dans des fonds en fiducie à participation unitaire qui investissent, selon un style actif ou passif. Pour gérer les risques de prix sur actions, la direction investit principalement dans des pays, des secteurs et des émetteurs en mettant l'accent sur une grande diversification.

Les Caisses appliquent aussi des stratégies fondées sur le rendement absolu. Ces stratégies ont une faible corrélation avec les indices de marché larges et peuvent donc permettre de générer des rendements favorables sans égard à la conjoncture des marchés.

**4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

## f) Risque d'illiquidité :

Ce risque découle de la possibilité que les fonds disponibles soient insuffisants pour répondre aux besoins de trésorerie. Les rentrées de fonds comprennent les cotisations de retraite versées par le promoteur des régimes, la trésorerie et les actifs facilement négociables, tels que les obligations gouvernementales et les titres cotés en bourse. Les sorties de fonds incluent les versements au promoteur pour les prestations de retraite, les achats de titres et le règlement des engagements antérieurs au titre des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers et des placements dans des infrastructures.

La répartition de l'actif des Caisses est expressément conçue pour faire en sorte que des actifs liquides suffisants soient disponibles pour verser les prestations de retraite au moment opportun. À l'exception de la trésorerie, les obligations gouvernementales constituent la catégorie d'actifs la plus liquide, alors que les placements en titres de créances, les placements en actions, les placements en biens immobiliers et les placements en infrastructures de sociétés fermées sont très illiquides en raison d'un manque de disponibilité sur le marché et de la plus longue durée à courir jusqu'à l'échéance de ces placements.

L'actif liquide net inclut la juste valeur de l'ensemble des actifs, à l'exception des placements en actions de sociétés fermées, des placements en biens immobiliers de sociétés fermées et dans les infrastructures et des placements régionaux du Nouveau-Brunswick, la juste valeur des garanties données aux courtiers et aux contreparties et les engagements d'investissement non provisionnés. Le tableau qui suit présente le calcul de l'actif liquide net.

<b>31 mars 2012</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Services publics</b>	<b>Enseignants</b>	<b>Juges</b>
Actif net	5 226 231 \$	4 157 508 \$	31 100 \$
Moins : placements dans le Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(12 124)	(9 656)	(72)
Moins : placements dans le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(141 009)	(115 279)	(886)
Moins : actifs non-cotés en bourse dans le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	(72 817)	(58 000)	(433)
Moins : placements dans le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(28 144)	(23 344)	(169)
Moins : placements dans le Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(9 649)	(7 893)	(59)
Moins : garanties données <i>(note 3)</i>	(152 038)	(120 873)	(906)
Moins : engagements d'investissement <i>(note 9)</i>	(114 191)	(92 934)	(712)
Actif liquide net	4 696 259 \$	3 729 529 \$	27 863 \$

<b>31 mars 2011</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>Services publics</b>	<b>Enseignants</b>	<b>Juges</b>
Actif net	5 041 213 \$	4 025 577 \$	29 443 \$
Moins : placements dans le Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(12 059)	(9 643)	(71)
Moins : placements dans le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(123 446)	(100 934)	(753)
Moins : placements dans le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(57 141)	(41 645)	(332)
Moins : placements dans le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(45 361)	(36 577)	(265)
Moins : placements dans le Fonds axé sur les perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique de la SGPNB <i>(note 3)</i>	(21 600)	(17 819)	(129)
Moins : garanties données <i>(note 4 a)</i>	(219 353)	(175 155)	(1 285)
Moins : engagements d'investissement <i>(note 9)</i>	(91 964)	(73 129)	(554)
Actif liquide net	4 470 289 \$	3 570 675 \$	26 054 \$

#### 4. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

(g) Prêt de titres :

Certains fonds en fiducie à participation unitaire dans lesquels les Caisses ont investi ont conclu un accord de prêt de titres avec leur dépositaire dans le but d'accroître le rendement des portefeuilles. Aux termes de cet accord, le dépositaire peut prêter des titres appartenant aux fonds en fiducie à participation unitaire à des emprunteurs approuvés en contrepartie d'une garantie, composée de titres facilement négociables et garantis par un gouvernement et s'élevant à au moins 105 % de la valeur des titres prêtés, et de frais d'emprunt. La SGPNB applique des restrictions concernant les emprunteurs approuvés pour réduire le risque de crédit de contrepartie. Les titres prêtés demeurent inclus dans les placements à l'état de l'actif net. Au 31 mars 2012, les Caisses avaient prêté des titres dont la juste valeur estimative par catégorie d'actifs était la suivante :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Placements						
Titres à revenu fixe	260 398 \$	240 033 \$	211 639 \$	195 197 \$	1 551 \$	1 407 \$
Actions	232 935	219 317	179 093	169 629	1 383	1 282
Actifs indexés sur l'inflation	98 012	74 328	83 484	62 681	584	436
Placements non traditionnels	15 814	22 408	12 596	17 919	94	131
	607 159 \$	556 086 \$	486 812 \$	445 426 \$	3 612 \$	3 256 \$

#### 5. Dérivés

Un instrument dérivé est un contrat financier dont la valeur est fondée sur la valeur nominale des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents. En raison de leurs placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire, les Caisses peuvent être partie à certains instruments dérivés, y compris des contrats à terme standardisés, des swaps d'intérêts, des contrats de change à terme, des swaps de devises et des swaps sur le rendement total d'actions. Un contrat à terme standardisé est un accord conclu entre deux parties en vue d'acheter ou de vendre un titre ou un intérêt financier à une date donnée, en quantité et à un prix déterminés. Les contrats à terme standardisés sont négociés sur des marchés boursiers reconnus. Un swap d'intérêts est un accord conclu en vue d'échanger périodiquement des flux de trésorerie selon un montant en capital nominal. Un contrat de change à terme est un accord conclu entre deux parties et négocié sur un marché hors cote, et non pas sur un marché boursier organisé, en vue d'acheter ou de vendre une devise contre un montant dans une autre devise à une date et à un prix futurs. Un swap sur le rendement total d'actions, qui est négocié sur un marché hors cote, est un accord conclu entre deux parties en vue d'échanger des rendements financiers, selon des modalités préétablies et un montant nominal.

Les instruments dérivés sont utilisés à diverses fins, notamment pour investir sur un marché boursier particulier de manière efficace et peu coûteuse (contrats à terme standardisés et swaps), pour accroître les rendements (swaps sur le rendement total d'actions), pour convertir des paiements à taux d'intérêt fixe en paiements à taux d'intérêt variable (swaps d'intérêts) et pour se couvrir contre les pertes éventuelles découlant des variations des taux de change ou des cours des actions (contrats de change à terme).

Les contrats sur instruments dérivés entraînent un risque de crédit au cas où les contreparties deviendraient incapables de respecter les modalités des contrats [se reporter à la note 4 d)]. La SGPNB atténue ce risque en ne concluant des contrats sur instruments dérivés qu'avec des contreparties ayant des cotes élevées de solvabilité et en limitant le risque lié à chaque contrepartie à 5 % du total des actifs. Les dérivés sont aussi assujettis aux risques de change, de taux d'intérêt, de prix et d'illiquidité [se reporter aux notes 4 b), c), e), et f)]. Le risque d'illiquidité découle de la possibilité que les Caisses aient à payer une prime pour annuler ou compenser une position sur instruments dérivés avant son échéance.

## 5. Dérivés (suite)

Selon les énoncés de politique d'investissement, l'effet de levier financier est interdit dans de cadre de l'utilisation d'instruments dérivés. Par conséquent, des actifs à court terme suffisants sont conservés à titre de réserves de liquidités pour couvrir le risque éventuel lié aux instruments dérivés.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des instruments dérivés utilisés par chaque Caisse. Les valeurs nominales correspondent aux volumes des positions en cours sur instruments dérivés. La valeur nominale est égale au montant auquel un taux ou un cours est appliqué aux fins du calcul des flux de trésorerie pour les swaps, les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés :

Services publics (en milliers de dollars)	2012		2011	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Gestion de l'actif				
Contrats à terme standardisés sur actions	(22 974)\$	441 \$	(108 152)\$	643 \$
Swaps sur actions	556 275	7 603	556 476	25 140
Contrats de change à terme	11 262	(147)	48 184	813
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		7 897 \$		26 596 \$

Enseignants (en milliers de dollars)	2012		2011	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Gestion de l'actif				
Contrats à terme standardisés sur actions	(16 434)\$	344 \$	(78 321) \$	498 \$
Swaps sur actions	404 884	5 534	405 110	18 421
Contrats de change à terme	9 328	(123)	38 824	655
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		5 755 \$		19 574 \$

Juges (en milliers de dollars)	2012		2011	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Gestion de l'actif				
Contrats à terme standardisés sur actions	(137)\$	3 \$	(633)\$	3 \$
Swaps sur actions	3 313	45	3 258	146
Contrats de change à terme	68	—	283	5
Juste valeur nette des contrats sur instruments dérivés		48 \$		154 \$

Le tableau qui suit présente la durée à courir jusqu'à l'échéance des instruments dérivés, selon la valeur nominale, au 31 mars :

(en milliers de dollars)	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Moins de 1 an	544 563 \$	491 308 \$	397 778 \$	361 381 \$	3 244 \$	2 878 \$
De 1 an à 5 ans	—	5 200	—	4 233	—	30
	544 563 \$	496 508 \$	397 778 \$	365 614 \$	3 244 \$	2 908 \$

## 6. Revenu net de placement

### a) Revenu net de placement

Le tableau qui suit présente le revenu net de placement pour l'exercice clos le 31 mars :

(en milliers de dollars)	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Intérêts créditeurs	72 143 \$	86 446 \$	59 038 \$	72 777 \$	426 \$	526 \$
Revenu de dividendes	59 266	54 572	47 178	43 503	352	318
Revenu tiré du marché monétaire	3 723	2 291	3 010	1 915	22	13
Bénéfice (perte) à partir d'instruments dérivés	(45 525)	64 884	(33 411)	47 350	(271)	381
Revenu tiré du prêt de titres	1 056	545	814	420	6	3
Coûts de transaction	(5 861)	(6 059)	(4 577)	(4 788)	(35)	(35)
Autres	(3 376)	(2 219)	(2 737)	(1 788)	(20)	(13)
	81 426	200 460	69 315	159 389	480	1 193
Gains réalisés sur les placements	52 141	69 780	47 951	59 397	317	410
Gains non réalisés sur les placements	105 612	208 357	88 827	165 798	630	1 220
Gain total sur les placements	157 753	278 137	136 778	225 195	947	1 630
Revenu net de placement	239 179 \$	478 597 \$	206 093 \$	384 584 \$	1 427 \$	2 823 \$

### b) Revenu net (perte) de placement par catégorie d'actifs

Le tableau qui suit présente le revenu net (la perte) de placement par catégorie d'actifs pour l'exercice clos le 31 mars, après attribution des gains nets (pertes) sur les placements :

(en milliers de dollars)	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Titres à revenu fixe	136 692 \$	69 266 \$	111 212 \$	56 947 \$	804 \$	411 \$
Actions	(34 596)	299 887	(25 705)	230 605	(193)	1 762
Actif indexés sur l'inflation	115 390	88 077	102 590	79 387	681	520
Placements non traditionnels	21 693	21 367	17 996	17 645	135	130
Revenu net de placement	239 179 \$	478 597 \$	206 093 \$	384 584 \$	1 427 \$	2 823 \$

## 7. Capital et rendement à long terme annualisé

Le capital, pour chacune des Caisses, correspond à l'actif net. L'actif net ne comprend pas les passifs au titre des régimes de retraite et, par conséquent, les présents états financiers ne visent pas à montrer si l'actif net est suffisant pour satisfaire aux obligations au titre des régimes. L'objectif de chaque Caisse est de réaliser un rendement à long terme annualisé qui égale ou dépasse les hypothèses de rendement des placements énoncées dans l'évaluation actuarielle de chacun des régimes de retraite. Des descriptions qualitatives du processus de gestion des placements et de la qualité des placements sont fournies à la note 3, Placements, à la note 4, Gestion des risques liés aux instruments financiers, et à la note 5, Contrats sur instruments dérivés.

## 7. Capital et rendement à long terme annualisé (suite)

L'évaluation actuarielle la plus récente pour la Caisse de retraite dans les services publics et pour la Caisse de retraite des enseignants a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2011, et pour la Caisse de retraite des juges, elle a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2010. Les évaluations servent à définir les hypothèses sur le rendement nominal à long terme et indexé sur l'inflation. Le tableau qui suit présente les hypothèses sur l'objectif de rendement nominal à long terme des placements et résume les données sur le rendement nominal à long terme annualisé, sur 4 ans et 10 ans, pour chacune des Caisses :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2012			2011		
	Exigences actuarielles	Rendement nominal annualisé		Exigences actuarielles	Rendement nominal annualisé	
		4 ans	10 ans		4 ans	10 ans
Services publics	6,60 %	3,15 %	6,16 %	6,60 %	2,13 %	6,01 %
Enseignants	6,60 %	3,32 %	6,22 %	6,60 %	2,23 %	6,05 %
Juges	6,60 %	3,14 %	6,19 %	7,12 %	2,12 %	6,02 %

## 8. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer des trois fonds en fiducie combinés comprennent un montant à payer à la SGPNB de 1 731 \$ (1 543 \$ en 2011).

## 9. Engagements

Le Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB, le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB et le Fonds d'investissement en infrastructures de la SGPNB ont pris des engagements d'investissements qui peuvent être financés au cours des prochaines années conformément aux modalités des divers contrats de société. Le tableau qui suit présente les engagements non provisionnés au 31 mars :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Services publics		Enseignants		Juges	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	94 221 \$	68 729 \$	77 028 \$	56 195 \$	593 \$	419 \$
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	19 970	23 235	15 906	16 934	119	135
	114 191 \$	91 964 \$	92 934 \$	73 129 \$	712 \$	554 \$

**ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
31 mars 2012 et 2011**

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, 31 mars 2011, et 1 avril 2010, les états des résultats, les changements dans le déficit accumulé et la dette nette et ses flux de trésorerie pour les exercices clos 31 mars 2012 et 31 mars 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2012, 31 mars 2011, et 1 avril 2010 ainsi que de ses résultats d'exploitation, ses changements de déficit accumulé et la dette nette et ses flux de trésorerie pour les exercices clos 31 mars 2012 et 31 mars 2011 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptables agréés

*KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.*

Le 5 juin 2012  
Fredericton, Canada

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**États de la situation financière**

(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2012	31 mars 2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie	55 \$	41 \$	228 \$
Débiteurs – Caisses de retraite	1 745	1 561	2 556
Autres débiteurs	8	10	5
Total des actifs financiers	1 808	1 612	2 789
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>			
Créditeurs et charges à payer	1 529	1 347	2 553
Régime complémentaire de retraite (note 6)	379	384	388
Avantages sociaux futurs (note 7)	642	606	528
Total des passifs financiers	2 550	2 337	3 469
<b>DETTE NETTE</b>	(742)	(725)	(680)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 4)	315	299	244
Charges payées d'avance	300	283	270
Total des actifs non financiers	615	582	514
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ</b>	(127)\$	(143)\$	(166)\$

Obligations contractuelles et éventualités (note 5)

Indemnités (note 10)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Gilles Lepage  
Le président du conseil



John A. Sinclair  
Le président et chef de la direction

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**États des résultats et de l'évolution du déficit accumulé**

Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<b>2012 Budget (note 9) (non audité)</b>	<b>2012 Réel</b>	<b>2011 Réel</b>
<b>PRODUITS</b>			
Honoraires			
Caisse de retraite dans les services publics	5 057 \$	4 653 \$	4 548 \$
Caisse de retraite des enseignants	4 044	3 721	3 563
Caisse de retraite des juges	29	27	27
Autre	—	2	1
<b>Total des produits</b>	<b>9 130</b>	<b>8 403</b>	<b>8 139</b>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et charges sociales	6 032	5 787	5 630
Systèmes d'information	1 496	1 362	1 319
Bureau et entreprise	606	426	439
Services professionnels	572	375	304
Loyer de bureaux	293	294	290
Amortissement des immobilisations corporelles	131	143	134
<b>Total des charges</b>	<b>9 130</b>	<b>8 387</b>	<b>8 116</b>
<b>SURPLUS DE L'EXERCICE (note 3)</b>	<b>— \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>23 \$</b>
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ au début de l'exercice (note 3)</b>	<b>(143)\$</b>	<b>(143)\$</b>	<b>(166)\$</b>
Surplus de l'exercice	—	16	23
<b>DÉFICIT ACCUMULÉ à la fin de l'exercice</b>	<b>(143)\$</b>	<b>(127)\$</b>	<b>(143)\$</b>

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers*

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK****États de la variation de la dette nette**

Exercices clos les 31 mars

*(en milliers de dollars canadiens)*

	<b>2012 Budget (note 9) (non audité)</b>	<b>2012 Réel</b>	<b>2011 Réel</b>
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(725)\$	(725)\$	(680)\$
<b>VARIATION AU COURS DE L'EXERCICE</b>			
Surplus de l'exercice	—	16	23
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(229)	(159)	(189)
Amortissement des immobilisations corporelles	131	143	134
Gains sur la sortie d'immobilisations corporelles	—	—	(1)
Produits de la sortie d'immobilisations corporelles	—	—	1
Variation nette des charges payées d'avance	—	(17)	(13)
<b>AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE</b>	(98)	(17)	(45)
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	(823)\$	(742)\$	(725)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK****États des flux de trésorerie**

Exercices clos les 31 mars

*(en milliers de dollars canadiens)*

	2012 Réel	2011 Réel
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Surplus de l'exercice	16 \$	23 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	143	134
Gains sur la sortie d'immobilisations corporelles	—	(1)
(Augmentation) diminution des débiteurs – Caisses de retraite	(184)	995
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	2	(5)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	182	(1 206)
Augmentation de l'obligation liée au régime complémentaire de retraite	17	18
Augmentation des avantages sociaux futurs	36	78
Augmentation des charges payées d'avance	(17)	(13)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	195	23
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(159)	(189)
Produits de la sortie d'immobilisations corporelles	—	1
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(159)	(188)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Paiement au titre du régime complémentaire de retraite	(22)	(22)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(22)	(22)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE L'EXERCICE</b>	14	(187)
Trésorerie au début de l'exercice	41	228
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	55	41

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 mars 2012 et 2011

(en milliers de dollars canadiens)

---

### 1. Nature des activités

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996.

La SGPNB est une société sans capital-actions. La SGPNB recouvre la totalité de ses charges de fonctionnement et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. En tant que corporation de la Couronne, la SGPNB est exonérée d'impôts sur le bénéfice au fédéral et au provincial.

Le mandat de la SGPNB prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire de la Caisse de retraite dans les services publics, de la Caisse de retraite des enseignants et de la Caisse de retraite des juges (les « Caisses »);
- fournir des services de conseils en placement ainsi que d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Au 31 mars 2012, la valeur marchande estimative des actifs gérés par la SGPNB était de 9,4 milliards de dollars (9,1 milliards de dollars au 31 mars 2011). Ces actifs sont détenus dans des fonds en fiducie à participation unitaire distincts, gérés par la SGPNB. La SGPNB ne consolide pas les résultats des Caisses ni des fonds en fiducie dans ses états financiers.

### 2. Principales méthodes comptables

#### a) Règles de présentation

Ces états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les autres organismes publics. Les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont les suivantes :

#### b) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est probable.

#### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique - 3 ans

Mobilier et matériel - 5 à 12,5 ans

Améliorations locatives - sur la durée résiduelle du bail

Afin de déterminer si elles ont subi une dépréciation, les immobilisations corporelles sont évaluées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur au titre des avantages économiques futurs est inférieure à leur valeur comptable. L'évaluation de leur durée de vie utile est effectuée sur une base annuelle et elle est révisée le cas échéant.

### *d) Avantages sociaux futurs*

La SGPNB participe à un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui répond aux exigences comptables relative au traitement à titre de régime à cotisations déterminées. Les cotisations de l'employeur sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

La SGPNB offre aussi une indemnité de retraite et des congés de maladie aux employés admissibles. Ces avantages s'accumulent pendant la durée de la carrière estimative des employés et sont passés en charges selon des calculs et hypothèses actuariels.

### *e) Instruments financiers*

Les instruments financiers sont des contrats établissant des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. Les actifs financiers sont composés de la trésorerie, des débiteurs et des autres débiteurs. Les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. L'évaluation de la juste valeur dépend de l'utilisation de données comportant plusieurs niveaux de subjectivité. Il est possible de catégoriser les niveaux de subjectivité ce qui est appelé la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La trésorerie est comptabilisée à la juste valeur et elle est classée dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur de niveau 1. Les débiteurs et les autres débiteurs sont évalués selon le montant le moins élevé entre le coût amorti et le montant recouvrable net. Les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût amorti.

### *f) Incertitude relative à la mesure*

L'incertitude relative à la mesure est l'incertitude liée à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté ou communiqué dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué et un autre montant raisonnablement possible. L'évaluation de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles (*note 4*), la sélection des taux d'amortissement, l'estimation du passif actuariel au titre du régime complémentaire de retraite (*note 6*) ainsi que les calculs et hypothèses actuariels utilisés pour évaluer les avantages sociaux futurs (*note 7*) constituent des exemples d'incertitudes.

## **3. Transition aux normes comptables pour le secteur public**

La SGPNB a adopté les normes comptables pour le secteur public (« NCSP ») du Canada en vigueur pour les autres organismes publics le 1<sup>er</sup> avril 2011, avec application rétrospective des modifications. Auparavant, la SGPNB présentait ses informations conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

En vertu des PCGR, la SGPNB reportait la constatation des honoraires facturés liés aux dépenses en immobilisations afin qu'ils correspondent à l'amortissement de ces dépenses en immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. En vertu des NCSP, les produits seront comptabilisés lorsque les honoraires sont facturés, sans report. En conséquence, le bénéfice net sera touché chaque fois que le montant des dépenses en immobilisations différera de l'amortissement des acquisitions précédentes d'immobilisations corporelles. Le 1<sup>er</sup> avril 2010, date de transition aux NCSP, le montant des apports reportés liés aux immobilisations corporelles présentées dans l'état de la situation financière a diminué de 244 \$ et celui du surplus accumulé a augmenté de 244 \$.

La norme SP 2125, « Première application par des organismes publics », établit les décisions à prendre et les méthodes comptables à suivre, y compris certains choix et certaines exemptions, afin de permettre la transition des PCGR aux NCSP. Par conséquent, les NCSP permettent à un organisme public adoptant les normes pour la première fois d'obtenir une évaluation actuarielle de ses régimes à prestations déterminées et d'avantages postérieurs à l'emploi à la date de transition ou de reporter cette évaluation à la prochaine date d'évaluation actuarielle triennale normalement prévue.

La SGPNB a obtenu une évaluation actuarielle de son régime d'indemnités de retraite à la date de transition. Aux fins de la préparation de cette évaluation actuarielle, le taux d'actualisation hypothétique utilisé aux fins de l'application des NCSP correspond au coût d'emprunt du gouvernement, plutôt qu'au taux sur les obligations à long terme de haute qualité requis en vertu des PCGR. Le taux d'actualisation au 1<sup>er</sup> avril 2010 était de 4,8 % (6,0 % au 31 mars 2010 selon les PCGR), ce qui a donné lieu à une augmentation du montant constitué au titre des indemnités de retraite de 132 \$. De plus, la norme SP 2125 permet à la SGPNB de choisir de comptabiliser 68 \$ de gains actuariels accumulés à la date de transition. Tous ces ajustements ont fait augmenter le montant des indemnités de retraite présenté dans les avantages sociaux futurs dans l'état de la situation financière de 200 \$ et ont fait baisser le surplus accumulé de 200 \$.

La SGPNB a également reçu une évaluation actuarielle de son passif au titre des congés de maladie accumulés, non acquis, selon le même taux d'actualisation de 4,8 %, ce qui a fait en sorte qu'au 1<sup>er</sup> avril 2010 la SGPNB a comptabilisé un passif au titre des congés de maladie en augmentant de 36 \$ le montant des avantages sociaux futurs dans l'état de la situation financière et en diminuant le surplus accumulé de 36 \$.

### 3. Transition aux normes comptables pour le secteur public (suite)

La SGPNB a également reçu une évaluation actuarielle de son régime complémentaire de retraite, selon le même taux d'actualisation de 4,8 %, ce qui a fait en sorte que la SGPNB a comptabilisé une hausse du passif au titre du régime complémentaire de retraite au 1<sup>er</sup> avril 2010 en augmentant de 174 \$ le passif au titre du régime complémentaire de retraite dans l'état de la situation financière et en diminuant le surplus accumulé de 174 \$.

En conséquence, le rapprochement du montant de l'actif net précédemment présenté et du montant retraité du déficit accumulé au 1<sup>er</sup> avril 2010 se présente comme suit :

Montant de l'actif net précédemment présenté selon les PCGR	—	\$
Ajustements lors de la transition aux NCSP :		
Décomptabilisation des apports reportés	244	
Modification du taux d'actualisation utilisé aux fins des indemnités de retraite	(132)	
Comptabilisation de gains actuariels accumulés au chapitre des indemnités de retraite	(68)	
Comptabilisation du passif au titre des congés de maladie	(36)	
Augmentation du passif au titre du régime de retraite complémentaire	(174)	
	<u>(166)</u>	\$
Déficit accumulé au 1 <sup>er</sup> avril 2010		

Le rapprochement de l'évolution de l'actif net précédemment présentée et du montant retraité du surplus de l'exercice conformément aux NCSP pour l'exercice clos le 31 mars 2011 fait état de l'incidence de ces ajustements comme suit :

Évolution de l'actif net précédemment présentée selon les PCGR	—	\$
Ajustements liés aux NCSP :		
Honoraires facturés liés aux dépenses en immobilisations	189	
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(134)	
Augmentation de la charge au titre des indemnités de retraite	(8)	
Augmentation de la charge au titre des congés de maladie	(6)	
Augmentation de la charge au titre du régime complémentaire de retraite	(18)	
	<u>23</u>	\$
Surplus de l'exercice présenté selon les NCSP		

Le 31 mars 2011, la SGPNB a adopté de manière prospective les normes SP 3450, « Instruments financiers », SP 2601, « Conversion des devises », et SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ces normes comptables s'appliquent à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers ainsi qu'à la présentation des gains et des pertes connexes. Il n'y a eu aucun ajustement significatif résultant de l'adoption de ces nouvelles normes comptables. Les nouvelles informations à fournir sont présentées notamment à la note 11, Gestion des risques liés aux instruments financiers.

### 4. Immobilisations corporelles

31 mars 2012	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	2012 Total
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture	799 \$	387 \$	322 \$	1 508 \$
Acquisitions	55	19	85	159
Sorties	(3)	(23)	—	(26)
Solde à la clôture	851	383	407	1 641
<b>Amortissement cumulé</b>				
Amortissement cumulé à l'ouverture	556	338	315	1 209
Amortissement	119	14	10	143
Sorties	(3)	(23)	—	(26)
Amortissement cumulé à la clôture	672	329	325	1 326
Valeur comptable nette	179 \$	54 \$	82 \$	315 \$

**4. Immobilisations corporelles (suite)**

31 mars 2011	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	2011 Total
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture	634 \$	387 \$	318 \$	1 339 \$
Acquisitions	185	—	4	189
Sorties	(20)	—	—	(20)
Solde à la clôture	799	387	322	1 508
<b>Amortissement cumulé</b>				
Amortissement cumulé à l'ouverture	475	323	297	1 095
Amortissement	101	15	18	134
Sorties	(20)	(—)	(—)	(20)
Amortissement cumulé à la clôture	556	338	315	1 209
Valeur comptable nette	243 \$	49 \$	7 \$	299 \$

**5. Obligations contractuelles et éventualités**

La SGPNB loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation de dix ans qui vient à échéance le 31 janvier 2022. Les paiements minimums futurs exigibles au titre du contrat totalisent 256 \$ par année. À la conclusion du contrat, la SGPNB a reçu un incitatif à la location d'un montant de 25 \$, qui est imputé à la charge de location de bureaux dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Un premier droit de premier rang grevant les améliorations locatives et le mobilier et matériel a été accordé au propriétaire à titre de garantie pour l'incitatif à la location.

Le contrat de location comporte deux clauses de résiliation anticipée possible qui pourraient entraîner une hausse rétroactive des paiements de loyer minimaux versés pour tenir compte de la durée raccourcie du bail. La résiliation anticipée pourrait aussi donner lieu au remboursement du solde non amorti de l'incitatif à la location.

**6. Régime complémentaire de retraite**

La SGPNB a un passif estimatif de 379 \$ (384 \$ en 2011 et 388 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2010) au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées en 2003 et en 2004. Ce montant équivaut à la valeur de rachat des versements prévus. Le coût final pour la SGPNB variera en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés aux Fonds. La SGPNB entend effectuer des versements de 23 \$ au cours des douze prochains mois.

**7. Avantages sociaux futurs***a) Prestations de retraite*

Les employés à temps plein de la SGPNB sont couverts par le Régime de pension de retraite des services publics (le « régime ») du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par la SGPNB et par ses employés. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, la SGPNB a passé en charges des cotisations de 330 \$ (326 \$ en 2011) conformément aux modalités du régime. La SGPNB n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de toute obligation non capitalisée ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

b) *Indemnité de retraite*

Les employés à temps plein de la SGPNB qui ont été embauchés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 ont droit, au moment de leur départ à la retraite, à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la SGPNB comptabilise une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, sommes qui sont établies à l'aide de calculs et d'hypothèses actuariels. Les versements effectués viennent réduire la charge à payer. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2012	Hypothèses 2011	2010
Taux d'actualisation annuel	3,5 %	4,5 %	4,8 %
Hausses salariales annuelles	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Mortalité	Aucune	Aucune	Aucune
Cessation d'emploi	Régime de pension de retraite des services publics		
Âge au départ à la retraite	15 % de 56 à 58 ans	15 % de 56 à 58 ans	15 % de 56 à 58 ans
	60 % de 59 à 61 ans	60 % de 59 à 61 ans	60 % de 59 à 61 ans
	25 % de 62 à 65 ans	25 % de 62 à 65 ans	25 % de 62 à 65 ans
Méthode d'évaluation actuarielle	Méthode des unités de crédit projetées au prorata des services rendus		

L'obligation au titre des indemnités de retraite se détaille comme suit :

	2012	2011
<b>Obligation au titre des prestations constituées</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	584 \$	492 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48	46
Prestations versées	(45)	—
Intérêts débiteurs	26	25
Perte actuarielle	56	21
Solde à la clôture de l'exercice (non capitalisé)	669	584
Perte actuarielle nette non amortie	(75)	(20)
Obligation au titre des prestations constituées	594 \$	564 \$

Le coût des prestations constaté au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48 \$	46 \$
Intérêts débiteurs	26	25
Amortissement des pertes actuarielles	2	—
Charge au titre des prestations	76 \$	71 \$

c) *Congés de maladie*

Les employés à temps plein reçoivent une indemnité pour congés de maladie dont les droits s'accumulent au taux de 1,25 jour par mois jusqu'à un maximum de 240 jours. Un employé peut se prévaloir d'un congé de maladie rémunéré d'une durée équivalant au nombre de jours accumulés ou se voir attribuer jusqu'à un maximum de 15 jours de travail rémunérés si l'employé ne possède pas assez de jours pour congés de maladie et devrait être en mesure de retourner au travail dans un délai à court terme. Il s'agit d'un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif spécifique distinct pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses pour les congés de maladie, soit le taux d'actualisation, les hausses salariales annuelles, la mortalité, et l'âge de départ à la retraite, sont les mêmes que celles décrites pour les indemnités de retraite. Aux fins de l'évaluation actuarielle, l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de cessation d'emploi a été retenue. Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> avril 2010 et au 31 mars 2011 le taux net d'utilisation excédentaire des congés de maladie a été présumé s'établir à 0,57 jour par année. Au 31 mars 2012, l'hypothèse relative au taux net d'utilisation excédentaire des congés de maladie (plus de 15 jours) présumé s'est établie comme suit :

	Âge	Nombre de jours par année
Taux net d'utilisation excédentaire des congés de maladie	30 – 31	1,3
	32 – 34	1,2
	35 – 36	1,1
	37 – 39	1,0
	40 – 41	0,9
	42 – 44	0,8
	45 – 46	0,7
	47 – 48	0,6
	49 – 51	0,5
	52 – 53	0,4
	54 – 56	0,3
	57 – 58	0,2
	59 – 60	0,1

L'information concernant le passif au titre des congés de maladie inclus dans les avantages sociaux futurs dans l'état de la situation financière se présente comme suit :

	2012	2011
<b>Obligation au titre des congés de maladie accumulés</b>		
Solde au début de l'exercice	35 \$	36 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	5	4
Intérêts débiteurs	1	2
Perte actuarielle (gain actuariel)	24	(7)
Solde à la fin de l'exercice (non capitalisé)	65	35
Gain actuariel net non amorti (perte actuarielle nette non amortie)	(17)	7
Passif au titre des congés de maladie accumulés	48 \$	42 \$

## 8. Opérations entre apparentés

La SGPNB est apparentée à tous les ministères, organismes et corporation de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick, lesquels sont tous sous contrôle commun. La SGPNB obtient certains avantages sociaux et services d'apparentés dans le cours normal de ses activités, lesquels sont inscrits au montant d'échange convenu par les parties.

Des opérations entre apparentés de 58 \$ (58 \$ en 2011 et 40 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2010) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer. La SGPNB obtient certains de ses services de télécommunications d'un ministère de la province du Nouveau-Brunswick. Les charges de fonctionnement comprennent des honoraires de 688 \$ (621 \$ en 2011).

La SGPNB dépend des produits reçus des trois caisses de retraite du secteur public pour lesquels elle agit à titre de fiduciaire.

## 9. Budget

Les montants prévus au budget non audités compris dans les présents états financiers sont les montants consolidés dans le Budget principal des dépenses de la province du Nouveau-Brunswick. Les montants prévus au budget n'ont pas été audités, et sont présentés à des fins d'information. La direction prépare le budget en ayant recours aux meilleures estimations qui reflètent l'expérience passée et les projets à venir. Le budget est examiné et approuvé annuellement par le conseil d'administration de la SGPNB et est soumis au ministre des Finances chaque mois de décembre.

## 10. Indemnisations

La SGPNB fournit des indemnisations aux membres de sa direction et à ses administrateurs suivant certains règlements de la société. La SGPNB peut être tenue de dédommager ces personnes dans l'éventualité d'une réclamation portée contre elles. Le caractère incertain de ces indemnisations empêche la SGPNB d'évaluer raisonnablement le montant maximum des paiements potentiels qu'elle serait tenue de faire. À ce jour, la SGPNB n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement d'indemnisation.

## 11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les autres débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers. Les risques auxquels les instruments financiers peuvent être exposés sont le risque de crédit, le risque de change et le risque de liquidité.

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'exposition de la SGPNB au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ses débiteurs et autres débiteurs, dont les montants ont tous été recouverts à la date des états financiers.

Le risque de change découle du fait que la société détient des actifs ou prend en charge des passifs libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien. La SGPNB règle certaines de ses dépenses en dollars américains et s'expose à un risque de change entre la date d'engagement de la dépense et celle du règlement. La SGPNB gère son risque de change en réglant rapidement ses créditeurs. L'exposition maximale de la SGPNB à l'égard du risque de change au 31 mars 2012 s'établit à 13 \$ (11 \$ en 2011). Les gains de change réalisés compris dans les charges au titre du bureau et entreprise dans l'état des résultats se sont établis à 6 \$ (1 \$ en 2011).

Le risque de liquidité se définit comme étant le risque de ne pas disposer de fonds suffisant pour répondre aux besoins de trésorerie. La SGPNB gère le risque de liquidité lié aux passifs financiers en procédant au règlement de ses créditeurs selon un cycle normal de paiement de 30 jours.